# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 15 AOUT 1877. 50me Année.



DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 15 AOUT.

VENTE A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J Spear, dans la rue Dauphine entre les rues Toulouse et St. Pierre—bons meubles en noyer noir, etc, etc.


## JUBILE DE L'ABEILLE.

### Revue Commerciale Annuelle.

La publication de notre Revue Commerciale Annuelle du PREMIER SEPTEMBRE, coïncidera cette année, avec le dix-quantième anniversaire de l'ABEILLE, qui fondée le 1er Septembre 1827, aura

CINQUANTE ANS ACCOMPLIS

le 1er Septembre 1877.

Nous apporterons tous nos soins à présenter à nos lecteurs pour cette occasion, une édition aussi intéressante que possible sous tous les rapports et nous publierons un historique de l'*Abeille* pendant son demi-siècle d'existence.

Notre Revue Commerciale contiendra toutes les informations les plus utiles sur les marchés et les récoltes et nous veillerons à ce qu'elle soit aussi correcte que possible.

Nous avons tout lieu d'espérer que nos colonnes d'annonces, pour cette édition exceptionnelle du PREMIER SEPTEMBRE, seront libéralement remplies. Nous n'avons eu qu'à nous féliciter du patronage étendu qui nous a été accordé jusqu'ici par la communauté commerciale et nous nous efforcerons par les améliorations que nous apporterons au journal de mériter la continuation de l'appui que nous avons reçu jusqu'à ce jour. Les nombreuses marques d'estime et de sympathie que nous a valu la ligne de conduite suivie par l'*Abeille* dans les circonstances critiques qu'a traversées la Louisiane, nous ont prouvé que nous étions dans la bonne voie et nous n'aurons qu'à la suivre.

Nos agents chargés aux patrons de l'*Abeille* de nous adresser leurs annonces et leurs commandes de journaux le plus tôt possible pour faciliter le travail et nous permettre de faire un tirage qui satisfasse aux demandes. Les commandes déjà reçues indiquent que le tirage sera beaucoup plus fort que celui de l'année dernière, chacun se préparant pour une reprise d'affaires que tout nous permet de prévoir.

L. D.

## Les prédictions de Macaulay.

Nous signalions dans un article récent le péril que les démagogues allaient faire courir aux institutions de cette république en tirant parti des dispositions dans lesquelles se trouvent les classes ouvrières. Un grand historien anglais, Lord Macaulay, avait prévu avec une perspicacité remarquable l'épreuve à laquelle va être soumise la république américaine. Il semble qu'il ait lu, à livre ouvert, dans l'avenir. Voici ce qu'il écrivait à Henry S. Randall peu de temps après la publication par celui-ci de la vie de Thomas Jefferson. Il y a une vingtaine d'années :

"J'ai été longtemps convaincu que des institutions purement démocratiques doivent, tôt ou tard, détruire la liberté et la civilisation, et toutes deux à la fois.

"En Europe, où la population est dense, l'effet de ces institutions serait prononcé instantané. Ce qui s'est passé récemment en France est un exemple. Et ce n'est pas

"En 1848 une démocratie pure y fut établie. Pendant une courte période de temps, on avait lieu de s'attendre à une spoliation générale, à un nouveau partage du sol, à un maximum de prix, à un tarif-deau ruineux de taxes imposé au rieur dans le dessein d'entretenir le pauvre dans l'oisiveté. Un pareil système aurait, en vingt ans, fait la France aussi pauvre et aussi barbare que la France des Carlovingiens. Heureusement, le danger fut détourné d'elle; et aujourd'hui on y voit le despotisme, une tribune silencieuse, une presse baillonnée. La liberté a disparu, mais la civilisation a été sauvée. Je n'ai pas le moindre doute que, si nous avions un gouvernement purement démocratique, l'effet en serait le même. On le pauvre pillerait le riche et la civilisation périrait, ou l'ordre et la prospérité seraient sauvés par un gouvernement militaire fort, et la liberté périrait.

"Vous pouvez penser que votre pays est à l'abri de ces maux. Je dois vous dire franchement que j'ai une opinion toute différente. Votre sort, je crois, est certain, mais ce n'est pas cause physique. Aussi longtemps que vous aurez une étendue sans limite de territoire fertile et inoccupé, votre population ouvrière se trouvera beaucoup plus à son aise que la population ouvrière de l'Ancien Monde et la politique de Jefferson pourra continuer à exister sans causer aucune calamité fatale. Mais le temps viendra où la Nouvelle Angleterre sera aussi populeuse que l'ancienne Angleterre. Les salaires seront aussi bas et il y aura autant de fluctuation chez vous que chez nous. Vous aurez vos Manchester et vos Birmingham, et dans ces Manchesters et ces Birmingham de centaines de mille ouvriers seront assurément quelquefois sans ouvrage. Alors vos institutions subiront une rude épreuve. La misère partout rendra l'ouvrier mutin et mécontent, et le portera à écouter avec avidité des agitateurs qui lui diront que c'est une monstrueuse iniquité de voir un homme posséder un million pendant qu'un autre ne peut manger un repas complet.

"Dans les mauvais jours il y a beaucoup de murmures ici et quelquefois des émeutes. Mais cela importe peu. Car ici ceux qui souffrent ne sont pas les gouvernants. Le pouvoir suprême est aux mains d'une classe nombreuse, la vérité, mais chaque, d'une classe instruite, d'une classe qui est et sent qu'elle est profondément intéressée à la sécurité de la propriété et au maintien de l'ordre. En conséquence, le mécontentement y demeurant restreint. Le mauvais jour est franchi sans voler le riche pour relever l'indigent. Les sources de la prospérité nationale commencent bientôt à couler de nouveau; l'ouvrage est abondant, les salaires hausse sent et tout rentre dans la tranquillité et la prospérité.

"J'ai vu l'Angleterre passer trois ou quatre fois, par des époques critiques comme celle que j'ai décrite. Les Etats-Unis auront à passer par des crises pareilles dans le cours du siècle prochain, si non dans celui-ci. Comment les franchiront-ils? Je vous souhaite une heureuse délivrance, mais je ne puis m'empêcher de prévoir le pire. Il est bien évident que votre gouvernement ne pourra jamais contenir une majorité dans la détresse et un pouvoir. Car chez vous la majorité est le gouvernement, et elle riche, qui est toujours une minorité y est absolument à la merci. Le jour viendra où dans l'Etat de New York une multitude d'hommes, dont aucun n'a plus qu'un demi déjeuner, ou qu'un demi dîner, choisiront une législature. Est-il possible de douter quelle sorte de législature ils choisiront? D'un côté se présentera un homme d'état qui prêchera la patience, le respect des droits acquis, et la stricte observance de la foi publique. D'un autre côté se présentera un démagogue qui tonnera contre la tyrannie des capitalistes et des usuriers, et demandera pourquoi on permet à quelqu'un de boire du champagne et de monter dans une voiture, pendant que des milliers d'honnêtes gens manquent du nécessaire.

"Lequel des deux candidats sera vraisemblablement préféré par l'ouvrier qui entend se enfants lui demander du pain? J'appréhende que dans une époque pareille d'adversité, vous fassiez des choses qui empêcheront le retour de la prospérité; que vous agissiez comme un peuple qui, dans une année de rareté, dévore toute la semence de blé et fait ainsi que l'année suivante est non seulement une année de rareté, mais de famine complète. Il y aura, je crains, spoliation. La spoliation augmentera la misère, et amènera une nouvelle spoliation. Il n'y a rien pour vous arrêter. Votre constitution est comme un navire couvert de voiles et sans ancre. Comme je l'ai déjà dit quand la société est entrée dans cette voie de progrès descendant, la civilisation ou la liberté doivent périr. Un César ou un Napoléon saisira les rênes du gouvernement d'une main ferme, ou votre République sera aussi affreusement pillée et ruinée par les barbares du 20e siècle, que l'empire romain l'a été dans le cinquième, avec cette différence que les Huns et les Vandales qui ravagèrent l'empire romain viennent de loin, et que vos Huns et vos Vandales auront été engendrés dans votre propre pays par vos propres institutions."


BEAUX MEUBLES A BON MARCHE.—On trouve à la grande fabrique de Jos. B. Hubbard, rue Remparts et Perdido, des excellents meubles en noyer, de chambres à coucher, à manger, salons, etc. Prix d'autant moindres. Allez y examiner.


LE CANARD TÉLÉGRAPHIQUE DE L'AMÉRICAIN INSULTEUR.—Le correspondant parisien du *Herald* télégraphie que le soi-disant américain accusé d'avoir mal parlé du président MacMahon à Saint Dié, Vosges, est un français naturalisé américain et nommé W. Bagard, que l'accusation était basée sur un malentendu et que l'erreur reconnue, l'accusé a été honorablement acquitté. La prétendue intervention de la légation américaine était un canard.

C'est ainsi que le télégraphe écrit l'histoire de France!

COTON NOUVEAU.—Nous avons reçu un échantillon pris d'une balle de coton nouveau reçue le 13 août, par le R. E. Lee, par la maison Haile et Cammack. Ce coton provient de l'habitation Angola, appartenant à Mme Cheatham, dans la paroisse d'Ouest-Feliciana. Cette balle est la première venant de cette paroisse et elle faisait partie du premier envoi reçu par la voie du Mississippi. L'échantillon que nous avons est beau et fort.

BILLET GAGNANT. — Peter Smith, rue Clouet 83, 3ème district, certifie qu'ayant acheté pour 25 cents au bureau de Louis Imholte, au coin des rues St-Pierre et Chartres, le quart du billet de combinaison Nos 20, 22 et 43, qui a gagné le lot capital de six mille piastres au tirage de la Loterie de la Louisiane, de lundi 13 août, le quart du dit billet lui a été payé comptant sur présentation au bureau de la compagnie.

LOUISIANE.

On nous écrit de Natchitoches, à la date du 6 août 1877 :

Messieurs et amis,

Depuis ma dernière, les chenilles ont en effet fait leur apparition sur plusieurs points de sa paroisse, sans aucun dommage marqué. Le manque de pluies et une chaleur tropicale nous mettent à l'abri. Que cet état de choses reste encore 15 ou 20 jours et la récolte de coton sera assurée. Quelques habitants ont fait application du " Paris Green " d'autres attendent. Le coton ouvre depuis quelques jours. Les fruits ont été abondants, mais, en certaines localités, de qualité inférieure. Nos poiriers se meurent. Différents remèdes *qui* été prônés. Le préférable, dit-on, est de planter de forts clous ou morceaux de fer dans l'arbre.

Il est question d'une compagnie s'organisant en notre ville, dont le but est l'émigration en masse des nos travailleurs de couleur, pour la Jamaïque, ou tout autre lieu qui lui serait préférable, d'après l'avis des comités nommés à cet effet.

L'un des membres appartient à notre paroisse et il favorise le projet. A mon avis, le travailleur n'a pas besoin de s'éloigner afin de trouver un pays plus en harmonie avec ses besoins. Nous possédons ici de riches et fertiles terres; d'autres, encore en friche. Avec ces conditions de travail avantageuses à l'homme industrieux et pratique, il est inutile d'émigrer pour trouver pire.

Agrez mes salutations empressées.

L. D.

LES BRAS INOCCUPÉS.—Le *Herald*, dit le *Messager*, publie sur la situation industrielle des Etats Unis un article où il s'attache à prouver que le pays a en ce moment quatre millions de bras inactifs. Les neuf dixièmes de la population peuvent produire toutes ce le pays entier consomme. Le dernier dixième manque de travail.

"Cependant, dit le *Herald*, ce que produiraient ces quatre millions de bras enrichirait le pays et on pouvait en trouver le placement. Ces produits ne sont pas demandés ici, mais le sont dans l'Amérique centrale et méridionale, au Canada et au Mexique. Pourquoi n'exploite-t-on pas ce marché? Tout ou qu'il faut pour cela, c'est que le Congrès fasse du code quelques lois restrictives, et que le Président et le secrétaire d'Etat se hâtent de négocier des traités de commerce avec ces Etats. Nous pourrons alors vendre le surplus de nos produits à l'étranger et utiliser nos quatre millions de producteurs.

"Si les ouvriers du pays étaient sages, au lieu de se mettre en grève, ils s'unirait pour envoyer au Congrès des pétitions monstres dans lesquelles ils demanderaient l'abolition des lois restrictives sur le commerce extérieur. Ce serait une question de libre-échange ou de protection; c'est une question de vie ou de mort, pour la population ouvrière.

LES ÉMEUTES AMÉRICAINES.—Le Petit Caporal, dans un article qui porte pour titre : "La République modèle," écrit :

"Elle va bien, la grande République de l'Union américaine! Que nous disent donc ces illustres apologistes, les maires de la ville, les Laboulaye : que, dans cet heureux pays, on fleurit la liberté illimitée, où aucune loi n'entrave le droit d'association et de réunion, où fourvoie et le pauvre sont également indépendants, où rien ne vient gêner leur entente, où, par conséquent, les insurrections et les grèves sont impossibles!

"Nous avons dit dernièrement ce qu'il fallait penser de la moralité de cette République modèle; on voit aujourd'hui où en est l'ordre public et la tranquillité sociale!"

"On dit que le gouvernement de Washington a jugé la situation assez grave pour diriger contre les émeutes une partie de l'armée des Etats Unis, après le soulèvement du fameux général Sheridan, qui s'est montré si impitoyable dans la guerre de sécession.

"Les insurgés n'ont qu'à se bien tenir; mais qui réparera les dommages causés et les pertes du commerce pendant une grève qui a empêché tout trafic, toute relation entre tant de points importants de la prétendue Union américaine?"

LE CONGRÈS D'ANVERS.—Nous lisons dans le *Courrier des Etats Unis* :

Nous avons annoncé hier le départ de M. Fred. R. Coudert pour l'Europe à bord du steamer français Pereire. Un grand nombre de membres du barreau et du haut commerce maritime étaient réunis sur le pont du steamer, pour faire leurs adieux à M. Coudert, partant comme le représentant officiel des Etats-Unis au congrès de "l'Association pour la réforme et la codification des lois des nations" qui doit se réunir prochainement à Anvers. On attend de très importants résultats des délibérations de cette association. M. Coudert est le délégué choisi par la chambre de commerce de New York, ainsi que par les assurances maritimes de New York et de la Nouvelle-Orléans. Il s'efforcera de faire adopter entre autres un plan uniforme d'établissement d'une moyenne générale maritime, les systèmes de l'Autriche, de la confédération Argentine, du Mexique et du Brésil différant beaucoup de l'usage commun en cette matière.

Enfin M. Coudert aura à s'occuper de l'importante question de la représentation des Etats Unis à l'Exposition universelle de Paris. Le bureau qui a été nommé par de nombreux banquiers et représentants du haut commerce et des grandes industries, a été remise à M. Coudert :

Monsieur,—Ayant appris que vous êtes sur le point d'aller à Anvers pour représenter New York et la Nouvelle Orléans au congrès sur la loi internationale qui doit s'y tenir le mois prochain, il nous a paru qu'il serait très à désirer que, par votre aide amicale, quelque mesure pût être prise pour la présentation des produits américains manufacturés et autres à l'Exposition de Paris de 1878, attendu qu'il n'y a eu aucune action officielle de notre gouvernement à cet égard; et comme nous estimons d'une très grande importance que notre pays ne soit pas omis à l'Exposition, nous vous requérons, si ce n'est pas trop de dérangement pour vous, de conférer avec le gouvernement français et de voir ce qui peut être fait pour atteindre le but désiré.

Suivent de nombreuses signatures.

—La *Staats Zeitung*, dans un article sur la politique locale, déclare qu'aux élections d'automne les électeurs allemands démocrates combattront les candidats de Tammany Hall, quels qu'ils soient. Cette déclaration ne manque pas d'importance. On sait que M. Oswald Ottendorfer, le rédacteur de la *Staats Zeitung*, a réuni 24,000 votes allemands en 1874, lorsqu'il était candidat aux fonctions de maire.

(*Messager.*)

LES FAISEURS DE FAUSSES NOUVELLES.—Le *Rappel* a reçu du ministère de l'intérieur la communiqué suivant :

"Le journal le *Rappel*, dans son numéro du 14 juillet, a inséré une lettre, adressée de Lithoges, par un sénateur, dénonçant un commissaire de police de cette ville comme ayant conjoint à un cantier de renseigner sur tout ce qui se passait chez lui, sous peine de voir fermer son établissement.

"Ces allégations sont absolument controuvées : il est inexact que, soit un commissaire, soit un agent de police de Limoges ait adressé à un cafetier l'injonction dont le *Rappel* prend prétextes pour accuser le gouvernement."

—M. le préfet de la Somme, en recevant à Montdidier des membres du conseil municipal, a déclaré que le gouvernement voulait le maintien de la république conservatrice. Il a ajouté que la puissance du Sénat était entièrement méconnue par la Chambre des députés. Le maire, dans sa réponse approuvée par le préfet, a insisté sur les garanties que la république conservatrice assurer à la France. Il a ajouté : "Je demande qu'on ne dise pas que c'est le gouvernement qui veut la république de MacMahon."

## CHRONIQUE DE LA VILLE.

### Départs.

Partis lundi soir par le chemin de Mobile :

J. Loughran, St. Louis, Mme Moran, Mme Doremus, Mme Knapp, Mlle Blanchy et Mlle Myer pour St. Louis, Mlle L. Mott et servante, pour Washington, Rév. N. W. Wilson, sa femme et sa famille, pour Richmond, Va., Mlle Mary G. McIlyere et sa sœur, pour Nashville, W. P. Ware, pour l'Est, T. S. Armstead pour Richmond, Sabin Robbins et B. F. DeButte pour New York.

Partis hier par le chemin de fer de Mobile :

G. W. Morgan, pour New York ; J. E. Zutz Jr, pour Warm Springs, N. C. ; Mlle Moycock, pour St Louis ; Mme et Mlle Thibault et Mme Henry Ginder pour Virginia Springs ; Mme Henry Moyer pour Toccoa City Georgia ; C. P. Gregory, pour Atlanta ; W. L. Bruce pour Louisville ; J. M. Howell pour Lewanie ; Henry Jurgens pour Cincinnati ; R. R. Beardon pour Warm Springs N. C ; L. J. Meyer pour St Louis ; capt C. Auger, U. S. A. pour Boston ; Mlle Emily Vincent pour New York ; J. B. Guthrie, femme et nourrice pour Point Coupée ; Alex. Jenkins et Saml G. Hines pour Chicago.

Partis par le chemin de Jackson :

Mr N. Reiss et Mme F. Reiss pour New York ; Rév. Edwin Cash pour Oxford ; Juge Taylor Beattie, Mme T. Beattie 2 enfants et servante pour Waukesha ; William Monsfield pour Philadelphie ; Mary Thomkir pour Nashville ; Mme Minnie Chapin pour Buffalo, N. Y. ; Miles A. E. Butler et M. E. Butler, F. W. Butler, E. G. Butler pour Chicago ; Paul Lafargue pour New York ; la bande de musique du 13me régiment d'infanterie de l'armée des Etats-Unis comprenant 29 musiciens pour Pitsburg, Pennsylvanie.

### Déclarations de Faillite.

Edward Fulton, ex collecteur de taxe d'Etat pour le premier district de la ville, accusé d'avoir détourné $50,000 a été traduit devant le juge Smith et a déclaré qu'il n'était pas coupable.

Ayant fourni une caution de $20,000 il a été relâché.

Mr Fulton dit que quelque temps avant l'installation du nouveau gouvernement d'Etat, il avait réglé ses comptes et avait reçonn devoir encore à l'Etat $31,000 qu'il devait payer au Trésorier aussitôt qu'il serait prêt à les recevoir et à régler avec les collecteurs ; que l'état d'insurrection, résultant de la contestation entre les deux gouvernements, avait empêché le règlement final et qu'en attendant il s'était rendu en Californie pour affaires. Il dit qu'il a été fort surpris de ce qu'on voulait le rendre responsable des malversations ou des fautes des autres, et que lorsque le moment de l'éclaircir sera venu, il ne cacherai rien de ce qu'il faudra qu'il dénonce pour sa justification.

### Faiseurs musicaux.

Le colonel Boylan, chef de police, a adressé au Maire une communication informant de l'apparition dans cette ville d'un journal appelé le *Bulldozer*, qui est tendancieux et obscène. Le chef demande s'il ne faut pas supprimer cette feuille.

Mr W. A. Freret, l'architecte à qui l'on a confié les réparations des maisons d'école de McDonogh, a adressé au maire un rapport duquel il résulte que les réparations à l'école de McDonogh No 1 coûteront $1000 ; McDonogh No 2, $225 ; No 3, $1500 ; No 4 $250 ; Ecole Madison, $200 ; McDonogh No 6 $55. Les Nos 7 et 8 n'ont pas encore été examinés.

### Les chemins de fer de ville.

L'administrateur du commerce prépare un rapport élaboré sur l'état actuel des chemins de fer de ville, sur les franchises des diverses compagnies, l'accomplissement de leurs obligations suivant leurs chartes respectives et sur d'autres faits importants en connexion avec l'exploitation des chemins. Toutes les questions relatives à cette matière seront traitées dans ce rapport, dont une partie préliminaire à toute législation qui ferait besoin.

Il est probable que le Conseil adoptera une ordonnance, changeant quelque peu les arrangements et les pratiques de conducteurs de chars, qui ne s'arrêtent pas, quand il faut, soit pour prendre, soit pour laisser descendre les passagers.

### Coup manqué.

Dimanche dans la après-midi, entre 3 et 4 heures, la chambre occupée par M. Duprée, rue de Chartres, entre les rues Conti et Bienville, a été visitée par un nègre ayant l'intention d'y commettre un vol. Il eut certainement réussi dans ses tentatives, car il avait déjà fait un paquet de ce qu'il voulait enlever, s'il n'eut été découvert par une domestique de la maison, qui a donné l'alarme en criant au voleur! et le coquin, laissant son paquet derrière lui, a disparu.

### Les hangars pour le sucre.

La compagnie de ces hangars aura aussi à subir de certains règlements. Les autorités de ville paraissent regarder comme terminés tous les arrangements en vigueur jusqu'ici, et dans les nouveaux il s'agira d'augmenter le droits de la ville et de fixer le tarif pour emmagasiner on recevoir sous les hangars les sucres et les mélasses. Si la compagnie ne veut pas se soumettre à ces changements, il ne lui sera pas permis de continuer ses opérations.

### Bureau de Police.

Sous la présidence du Maire, les membres de ce Bureau se sont réunis hier soir. Voici quelques-uns des cas jugés : Vonderdenn, officier du fameux général Sheridan, qui s'est montré si impitoyable dans la guerre de sécession.

Les insurgés n'ont qu'à se bien tenir; mais qui réparera les dommages causés et les pertes du commerce pendant une grève qui a empêché tout trafic, toute relation entre tant de points importants de la prétendue Union américaine?"

LE CONGRÈS D'ANVERS.—Nous lisons dans le *Courrier des Etats Unis* :

Nous avons annoncé hier le départ de M. Fred. R. Coudert pour l'Europe à bord du steamer français Pereire. Un grand nombre de membres du barreau et du haut commerce maritime étaient réunis sur le pont du steamer, pour faire leurs adieux à M. Coudert, partant comme le représentant officiel des Etats-Unis au congrès de "l'Association pour la réforme et la codification des lois des nations" qui doit se réunir prochainement à Anvers. On attend de très importants résultats des délibérations de cette association. M. Coudert est le délégué choisi par la chambre de commerce de New York, ainsi que par les assurances maritimes de New York et de la Nouvelle-Orléans. Il s'efforcera de faire adopter entre autres un plan uniforme d'établissement d'une moyenne générale maritime, les systèmes de l'Autriche, de la confédération Argentine, du Mexique et du Brésil différant beaucoup de l'usage commun en cette matière.

Enfin M. Coudert aura à s'occuper de l'importante question de la représentation des Etats Unis à l'Exposition universelle de Paris. Le bureau qui a été nommé par de nombreux banquiers et représentants du haut commerce et des grandes industries, a été remise à M. Coudert :

Monsieur,—Ayant appris que vous êtes sur le point d'aller à Anvers pour représenter New York et la Nouvelle Orléans au congrès sur la loi internationale qui doit s'y tenir le mois prochain, il nous a paru qu'il serait très à désirer que, par votre aide amicale, quelque mesure pût être prise pour la présentation des produits américains manufacturés et autres à l'Exposition de Paris de 1878, attendu qu'il n'y a eu aucune action officielle de notre gouvernement à cet égard ; et comme nous estimons d'une très grande importance que notre pays ne soit pas omis à l'Exposition, nous vous requérons, si ce n'est pas trop de dérangement pour vous, de conférer avec le gouvernement français et de voir ce qui peut être fait pour atteindre le but désiré.

Suivent de nombreuses signatures.

—La *Staats Zeitung*, dans un article sur la politique locale, déclare qu'aux élections d'automne les électeurs allemands démocrates combattront les candidats de Tammany Hall, quels qu'ils soient. Cette déclaration ne manque pas d'importance. On sait que M. Oswald Ottendorfer, le rédacteur de la *Staats Zeitung*, a réuni 24,000 votes allemands en 1874, lorsqu'il était candidat aux fonctions de maire.

(*Messager.*)

LES FAISEURS DE FAUSSES NOUVELLES.—Le *Rappel* a reçu du ministère de l'intérieur la communiqué suivant :

"Le journal le *Rappel*, dans son numéro du 14 juillet, a inséré une lettre, adressée de Lithoges, par un sénateur, dénonçant un commissaire de police de cette ville comme ayant conjoint à un cantier de renseigner sur tout ce qui se passait chez lui, sous peine de voir fermer son établissement.

"Ces allégations sont absolument controuvées : il est inexact que, soit un commissaire, soit un agent de police de Limoges ait adressé à un cafetier l'injonction dont le *Rappel* prend prétextes pour accuser le gouvernement."

—M. le préfet de la Somme, en recevant à Montdidier des membres du conseil municipal, a déclaré que le gouvernement voulait le maintien de la république conservatrice. Il a ajouté que la puissance du Sénat était entièrement méconnue par la Chambre des députés. Le maire, dans sa réponse approuvée par le préfet, a insisté sur les garanties que la république conservatrice assurer à la France. Il a ajouté : "Je demande qu'on ne dise pas que c'est le gouvernement qui veut la république de MacMahon."

NOUVELLES DE FRANCE.—Nous lisons dans la *Patrie* :

Le discours prononcé à Bourges par le maréchal président a causé une très vive irritation dans les gauches avancées et, à la dernière réception de M. Thiers, on a pu aisément constater que celui-ci partageait au plus haut degré les colères des républicains et déposait sans réserve leurs rancunes contre le chef de l'Etat. Il faut s'attendre, si nous sommes bien informés, à voir les journaux qui vont chercher leurs inspirations à la place Saint Georges redoubler de violence dans leurs polémiques contre le maréchal.

M. Thiers se montre d'autant plus irrité qu'il a, paraît-il, tout lieu de craindre qu'une fraction importante du centre gauche ne saisisse avec empressement l'occasion qui lui est offerte par l'appel fait aux hommes d'ordre de tous les partis pour accomplir l'évolution qu'ils méditent et qui leur est imposée par des nécessités électorales. On sait combien M. Thiers redoute ces défections et quel coup elles porteraient à ses ambitions et à ses rancunes.

Nous lisons dans les *Tablettes d'un Spectateur* :

De nombreuses lettres arrivent chaque jour de tous les points de la France, à l'adresse du maréchal, à l'Elysée.—On s'y plaint généralement de la tolérance qui est accordée aux manœuvres radicales qui redoublent d'activité dans toutes les campagnes.—Une grande quantité de ces lettres a été transmise au ministre compétent pour prendre les mesures nécessaires.

"Nous apprenons, dit une correspondance bonapartiste, que plusieurs sénateurs qui ont voté la dissolution viennent de s'adresser à leurs collègues pour leur demander s'il ne conviendrait pas de se réunir pour s'entendre sur la rédaction d'un manifeste au pays, dans le but de calmer l'agitation que les républicains sèment partout, soit avec leurs procès et leurs jurisconsultes, soit avec leur presse et leurs agents."

On mande de Marseille, 26 juillet, au soir :

"En installant aujourd'hui la commission municipale, le préfet a complimenté les nouvelles autorités. Il a déclaré qu'il comptait sur leur zèle pour la bonne gestion de la chose publique en les assurant que son concours leur était tout acquis.

"M. Jassé de Chetieval, maire, a répondu qu'il espérait être digne de la tâche qui lui était confiée, et qu'il comptait s'occuper exclusivement et assidûment des intérêts de la cité, ajoutant qu'il serait heureux de donner au pays le spectacle d'union parfaite des divers partis conservateurs pour le bien de la chose publique."

On annonce que le ministère de la justice a reçu l'ordre de dresser une liste générale des journaux qui ont intenté une action judiciaire aux préfets, tant à Paris que dans les départements.

M. Louis Andrieux, ancien député de Lyon, vient de présenter une requête au président du tribunal de cette ville, afin d'obtenir une fixation pour la poursuite correctionnelle qu'il se propose d'exercer contre le *Bulletin des Communes*.

On lit dans l'*Estafette* :

"M. le ministre de l'intérieur a interdit l'entrée et la circulation en France d'une chanson imprimée à Bruxelles, ayant pour titre : *La Mac-Mahonnade*," sans nom d'auteur."

Les élections complémentaires du conseil municipal de Lavoute, chef-lieu de canton de la Haute-Loire, ont donné un résultat qui mérite d'être signalé : les deux candidats conservateurs ont été élus.

Le conseiller général du canton, radical, qui se présentait a été battu.

LE VOYAGE DU MARÉCHAL MAC MAHON.—Voici les paroles adressées au maréchal sous le porche de la cathédrale de Bourges par l'archevêque :

Monsieur le maréchal,

Soyez le bienvenu dans notre vieille cathédrale. Plusieurs fois déjà nous avons reçu la visite de nos souverains; elle devait recevoir la vôtre.

Vous avez entendu les acclamations de notre cité ; elle sait que vous êtes le représentant de la France et que votre nom signifie union des cœurs, loyauté et bravoure.

Nous savons tous que là où vous êtes vous restez toujours, et que vous allez jusqu'au bout.

Aussi nous avons la confiance que Dieu qui protège la France vous protégera et rendra à notre bien-aimée patrie ces jours antiques de prospérité et de gloire.

Voici la dépêche que M. de Fourtou a adressée aux préfets sur la réception faite au maréchal :

Par 28 juillet, 2 h. 20.

Le ministre de l'intérieur au préfet de la Seine-Inférieure :

Le maréchal entré à Bourges à une heure. Il a salué par 101 coups de canon; réception enthousiaste. Maisons pavoisées, illuminées et pavoisées; population émue, faisant haie sur son parcours. Cris prolongés : "Vive le maréchal! vive le président!"

Un journal bonapartiste qui se publie à Toulouse, nous en dit autant : le *Mot d'ordre* du 25 juillet, publie une lettre dans laquelle M. Oldekop, son directeur, pose sa candidature dans la deuxième circonscription de Toulouse.

Cette annonce lui a valu le *communiqué* suivant, que lui adresse la préfecture :

Le journal la *Souveraineté du Peuple* a publié, les 20 et 21 juillet, une lettre dans laquelle M. Oldekop déclare poser sa candidature dans la deuxième circonscription de Toulouse.

Les termes de cette lettre seraient de nature à faire supposer que la candidature de l'honorable M. Oldekop est agréée par le gouvernement.

Pour éviter toute équivoque, l'administration a le devoir de déclarer que les seules candidatures agréées dans le département de la Haute-Garonne sont les suivantes :

Toulouse.—Première circonscription, M. de Lacroix.

Deuxième circonscription, M. le comte d'Alphéman.

Troisième circonscription, M. le comte d'Arguesvives, ancien député.

Arrondissement de Muret.—M. Niel, conseiller général.

Saint Gaudens.—Première circonscription, M. Lasagne, ancien député.

Deuxième circonscription, M. Tron, ancien député.

Villefranche.—M. Lamothe, maire de Berbérust.

*Le Mot d'ordre* publie ce qui suit :

*La Souveraineté du Peuple* maintient néanmoins la candidature de M. Carl Won Oldekop.

M. Carl Won Oldekop se déclare candidat de la "démocratie conservatrice"

FERMETURE DES KIOSQUES AU HAVRE.—On lit dans *Le Nouvelliste havrais* :

"Nous annoncions avant-hier que, les autorisations nécessaires des kiosques et des colporteurs de journaux n'ayant pas été renouvelées, on avait prévenu les uns et les autres qu'ils eient à cesser la vente des journaux réputés hostiles.

"Ils s'étaient cependant mis en règle en adressant de nouvelles demandes à la préfecture de la Seine-Inférieure, mais la préfecture n'avait pas encore jugé à propos de répondre.

"Et comme cette réponse ne pouvait longtemps se faire attendre, les propriétaires de kiosques continuaient à recevoir tous les journaux qu'ils avaient l'habitude de vendre.

"Hier matin, dans le quartier central du Havre, place de l'Hôtel-de-Ville et rue de Paris, une foule considérable escortait la police municipale, qui procédait à l'enlèvement sommaire, dans tous les kiosques, de tous les journaux sans distinction de nuances.

"On ne peut comprendre : les autorisations n'étant pas revenues, tous les kiosques se trouvaient en contravention, non pas par leur faute, mais en raison du retard apporté par la préfecture dans la délivrance des petits papiers jaunes.

"Une voiture accompagnait l'exécuteur et ses aides, et d'énormes ballots de journaux étaient enlevés et entassés dans cette espèce de corbillard pour être conduits à la fosse commune.

"Et la foule stupéfaite suivait ce convoi civil à travers les rues."

LE "MOT D'ORDRE".—Hier, nous enregistrions le jugement correctionnel condamnant le journal la *Lanterne* à 5,000 fr. d'amende pour publication dans ses colonnes d'une série d'articles demandé de la collaboration de M. Henri Rochefort.

Après la *Lanterne*, c'est le *Mot d'Ordre* que le même délit amène devant la même juridiction.

M. le substitut Symonet, qui soutenait la prévention, a donné lecture au tribunal de trois articles publiés dans cette feuille, signés X....y, et dont voici les titres : *Impréfectorale*, *Trois ans de tranquillité*, *Que leur reste t il?*

L'organe du ministère public a mis en relief certains passages de ces articles qui révèlent, par le texte même, le véritable nom de leur auteur.

Le tribunal, conformément aux réquisitions de M. Symonet, a donc déclaré que "les articles en cause émanaient d'Henri Victor de Rochefort Luçay, condamné le 21 septembre 1871, pour excitation à la guerre civile et continuation d'un journal supprimé, à la déportation dans une enceinte fortifiée, peine aggravée et infamante d'exécution pour laquelle il s'est soustrait par l'évasion."

Le gérant du *Mot d'Ordre* a été condamné à 5,000 francs d'amende.

—Le *Courrier de France*, poursuivi pour avoir publié un article "outrageant" contre M. de Fourtou, a été condamné hier, en la personne du son gérant, à un mois de prison et 2,000 fr. d'amende.

—M. Bonnet Duverdier a été transféré à la Conciergerie, où il doit faire les quinze mois de prison auxquels il a été condamné.

Le *Mot d'ordre* confirme cette nouvelle.

—Définition juridique du demi-monde, faite à propos de l'affaire Grau, par M. le président Violas dans son résumé :

—Gaudry se croyait chez une femme du monde. Il ne se trompait que de moitié.

## OFFICIEL.

### Lois de l'Etat de la Louisiane,

PUBLIÉES PAR AUTORITÉ.

Session Extraordinaire.

No 14) LOI.

Relative aux rebuts, immondices, tripailles, vidanges et animaux morts dans les limites des paroisses Jefferson, Orléans et St. Bernard ; aux rebuts des abattoirs et aux animaux morts dans ces paroisses.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent : Qu'à dater de l'adoption de cette loi, aucune personne, société de commerce ou corporation agissant en vertu d'une ordonnance quelconque de ville ou de paroisse, ou en vertu de lois quelconques de cet Etat ne pourra faire jeter ou permettre qu'il soit jeté, de quais ou de débarcadères quelconques, dans les limites des paroisses Jefferson, Orléans et St. Bernard, des rebuts, immondices, tripailles, vidanges ou animaux morts ; qu'il sera du devoir de toutes personnes, sociétés de commerce, compagnies ou corporations transportant des rebuts, immondices, tripailles, vidanges ou animaux morts d'avoir des bateaux convenables à chaque quai ou débarcadère désigné par les autorités de chacune des susdites paroisses—bateaux dans lesquels devront être jetés les rebuts, immondices, tripailles, vidanges ou animaux morts ; qu'il sera, en outre, du devoir des dites personnes, sociétés de commerce, compagnies ou corporations de faire remorquer ces bateaux, journellement, jusqu'aux limites inférieures de la ville de la Nouvelle-Orléans, où leur contenu devra être jeté au milieu du fleuve Mississippi.

Sec. 2.—Décrètent de plus : Que tous les bateaux destinés à recevoir les vidanges, devront être construits de façon à ce que rien n'en puisse sortir et munis d'appareils convenables pour les vider ; ils devront être couverts de ponts et d'écoutilles imperméables auxquels devront être adaptées des tuyaux de toile à voile épaisse ou de tout autre étoffe convenable, au moyen desquels les vidanges seront jetées à l'eau. Un tronc devra être pratiqué de chaque côté des bateaux pour laisser passer le gaz, et, sur ce tronc, il devra, constamment, se trouver un fourneau contenant du charbon de bois allumé, fourneau qui devra être d'une capacité suffisante pour permettre tout le gaz de sortir du bateau et qui devra être remplacé par un appareil convenable quelconque approuvé par le bureau de Santé.

Sec. 3.—Décrètent de plus, qu'aucune personne, société de commerce, compagnie et corporation ne pourra abattre des animaux ou en disposer d'une manière quelconque, dans les limites des paroisses Jefferson, Orléans et St-Bernard, ne pourra vider de quais ou de débarcadères, dans le fleuve Mississippi, des immondices, des rebuts, des tripailles, des animaux morts. Elles devront avoir des bateaux convenables dans lesquels devront être jetés 